



Comité d'appel des courses de chevaux
90, AVENUE SHEPPARD E
BUREAU 200
TORONTO (ONTARIO) M2N 0A4
Tél. : 416 326 8700 ou 1 800 522 2876 (sans frais en Ontario)
Télécopieur : 647 723 2198

Assignation de témoin

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS POUR LA PERSONNE QUI DEMANDE UNE ASSIGNATION

- Pour assigner un témoin à une audience, vous devez remplir ce formulaire d'assignation de témoin et le déposer au Comité d'appel des courses de chevaux (CACC) aux fins de signature.
- La demande d'assignation pourrait être refusée si le formulaire est incomplet ou illisible.
- **Il incombe à la partie qui a obtenu une assignation de signifier celle-ci au témoin assigné à comparaître.** L'assignation doit respecter les exigences de la Règle 5, (a) et (f), Signification et dépôt, des Règles de procédure.
- La partie qui a obtenu l'assignation doit payer l'indemnité de présence et les frais auxquels a droit le témoin en vertu du Tarif A des *Règles de procédure civile*.

Renseignements concernant le dossier d'audience :

Dans l'affaire de

Nom de l'appelant(e) : Nom	Nom de l'appelant(e) : Prénom
----------------------------	-------------------------------

ET le Registrateur des alcools, des jeux et des courses

N° de dossier du bureau de CACC _____

Renseignements concernant le témoin :

DESTINATAIRE :

Nom du témoin : Nom	Nom du témoin : Prénom
---------------------	------------------------

Adresse :

Numéro	rue	n° de bureau ou d'appartement
Ville	Province	Code postal

Vous êtes par la présente assigné(e) à comparaître devant le Comité d'appel des courses de chevaux dans une audience qui aura lieu :

Date et heure de l'audience

--

at the following address:

Numéro	rue	n° de bureau ou d'appartement
Ville	Province	Code postal
ou, s'il s'agit d'une téléconférence, no de téléphone à composer ()		

On s'attend à ce que vous fournissiez des éléments de preuve au sujet de ce qui suit (inclure une brève explication des éléments de preuve qu'on s'attend à ce que le témoin présente lors de l'audience) :

Vous devez apporter et produire les documents et objets suivants à l'audience : tous les documents et éléments d'information qui sont en votre possession, ou pour lesquels vous pouvez exercer un pouvoir ou un contrôle concernant la présente affaire, et plus particulièrement :

(Vous pouvez continuer sur une feuille distincte, au besoin.)

Si vous ne vous présentez pas ou ne demeurez pas à l'audience selon ce qu'exige la présente assignation, la Cour supérieure de justice peut ordonner qu'un mandat d'arrestation soit lancé contre vous ou qu'une peine vous soit imposée comme si vous aviez commis un outrage au tribunal.

Les paragraphes 11(1) et (2) de la *Loi sur l'exercice des compétences légales*, L.R.O. 1990, chap. S.22, telle qu'elle a été modifiée, prévoit ce qui suit :

1. Lors d'une audience orale ou électronique, un témoin a le droit d'être conseillé sur ses droits par un représentant. Toutefois, celui-ci ne peut par ailleurs participer à l'audience sans l'autorisation du [Comité].

2. Lorsque le huis clos est ordonné à l'audience orale, le représentant d'un témoin n'a pas le droit d'être présent, sauf pendant le témoignage de celui-ci.

Signature du Comité (ou de la personne déléguée)	Date AAAA MM JJ



Comité d'appel des courses de chevaux
90, AVENUE SHEPPARD E
BUREAU 200
TORONTO (ONTARIO) M2N 0A4
Tél. : 416 326 8700 ou 1 800 522 2876 (sans frais en Ontario)
Télécopieur : 647 723 2198

Assignation de témoin

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS À L'INTENTION DU TÉMOIN ASSIGNÉ À COMPARAÎTRE

- L'assignation à témoigner doit vous être signifiée personnellement.
- Vous avez droit de recevoir l'indemnité de présence et les frais de témoin prévus au Tarif A des Règles de procédure civile.
- Si vous omettez, sans justification légitime, de comparaître et de témoigner à l'audience, ou de produire les documents ou les objets précisés, à la date, à l'heure et au lieu indiqués dans l'assignation, vous êtes passible d'une peine imposée par la Cour supérieure de justice de la même façon que si vous étiez coupable d'outrage à cette cour pour désobéissance à une assignation.
- Si vous avez besoin d'une mesure d'adaptation aux termes du Code des droits de la personne pour participer à l'audience, veuillez communiquer avec les bureaux du CACC au 416 326-8700.

La présente assignation a été délivrée à la demande de la partie suivante, à laquelle il faut adresser toute demande de renseignements :

Nom de la personne ayant demandé l'assignation :

Nom	Prénom
-----	--------

Adresse :

Numéro	rue	no de bureau ou d'appartement
Ville	Province	Code postal
Numéro de téléphone ()	Numéro de télécopieur ()	Adresse de courriel

Le Comité d'appel des courses de chevaux recueille les renseignements personnels demandés dans le présent formulaire en vertu de la *Loi de 2015 sur les licences de courses de chevaux*. Ces renseignements serviront à statuer sur les appels interjetés en vertu de cette loi. Après qu'un appel a été déposé, tous les renseignements peuvent être rendus publics. Toute question au sujet de cette collecte de renseignements peut être adressée au Comité d'appel des courses de chevaux au 416 326-8700 ou au numéro sans frais 1 800-522-2876.